

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
2024_023

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
26 mars 2024

Objet de la délibération : Délibération portant sur la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Rapporteur : Noëlle LACOURT

Date d'affichage
09 avril 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Noëlle LACOURT indique que le groupe de travail pour la mise en place d'un conseil municipal des jeunes s'est réuni.

Selon la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, les collectivités ont la possibilité de créer des conseils des jeunes ; les modalités sont déterminées par les municipalités.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 09 avril 2024

Des propositions sont faites à l'ensemble du conseil et après débat, les modalités suivantes sont arrêtées :

Et

Publication ou notification
du : 09 avril 2024

- Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) donne à chaque jeune le moyen de construire sa place dans la commune, dans le respect de tous et de son environnement. C'est un lieu d'expression, de dialogue et de fondement d'une citoyenneté active.
- Le CMJ a pour mission de collecter et de mettre en œuvre les idées et les initiatives émanant de l'ensemble des jeunes Olbygeois pour améliorer leur cadre de vie. A travers son mandat, le.la jeune élu.e pourra comprendre le fonctionnement et les responsabilités d'une municipalité, rencontrer les personnes qui travaillent pour sa commune au quotidien. Il.elle apprendra également à travailler en équipe, dans l'intérêt général et avec assiduité.
- Nombre de jeunes : 10 avec un minima de 8
- Parité souhaitée
- Age : de 10 à 18 ans - pour cette année, être né entre 2007 et 2013
- Candidature : venir le dimanche 5 mai à 10h à la mairie avec une autorisation parentale complétée (téléchargeable sur Olby.fr) ou faire parvenir au préalable le document en mairie.
- Élection : le 5 mai de 10h à 12h – une carte d'électeur sera donnée ce jour-là au préalable du vote.
- Mandat de 2 ans.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 063-216302570-20240402-2024_023-DE



Il est proposé de communiquer sur la mise en place de ce CMJ par flyer dans toutes les boîtes aux lettres.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER la mise en place d'un conseil municipal des jeunes selon les modalités présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in black ink, followed by a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OLBAY' at the top and '(PUY-DE-DOME)' at the bottom, with a central emblem.